

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 25 novembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILHI - Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : 5
C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS -
T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR - S. RAKOUB représentée par C. TAWAB
KEBAY - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : 7
A. QAROUACH - Y. ITOUA - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D.
DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0140 : « *Modification du tableau des effectifs* ».

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération N° DEL - 2019 - 0120 en date du 14 octobre 2019 fixant en dernier lieu le tableau des effectifs du personnel communal,

Considérant la nécessité de supprimer les postes suivants pour cause de retraites, mutations, fins de contrat, disponibilités, révocations, démissions, avancements de grade et promotions internes ;

DEL – 2019 – 0140

- 1 poste sur le grade d'Adjoint administratif
- 1 poste sur le grade de Rédacteur
- 4 postes sur le grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe
- 6 postes sur le grade d'Attaché
- 4 postes sur le grade d'Attaché principal
- 1 poste sur le grade de Directeur
- 18 postes sur le grade d'Adjoint d'animation
- 2 postes sur le grade d'Animateur
- 1 poste sur le grade d'Animateur principal 2^{ème} classe
- 1 poste sur le grade d'Animateur principal 1^{ère} classe
- 41 postes sur le grade d'Adjoint technique
- 2 postes sur le grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste sur le grade d'Agent de maîtrise principal 1 poste sur le grade de technicien principal 1^{ère} classe
- 7 postes sur le grade d'Atsem principal 2^{ème} classe
- 1 poste sur le grade d'Adjoint du patrimoine
- 1 poste sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique
- 1 poste sur le grade d'Opérateur qualifié des activités physiques et sportives
- 2 postes de contrats d'Acompagnement dans l'emploi
- 7 postes d'emplois d'Avenir.

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs,

Délibère, et,

Décide de modifier le tableau des effectifs comme dans le document joint,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Pour : 24
Abstentions : 4 (S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 28 NOV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 28 NOV. 2019